Dossier de presse

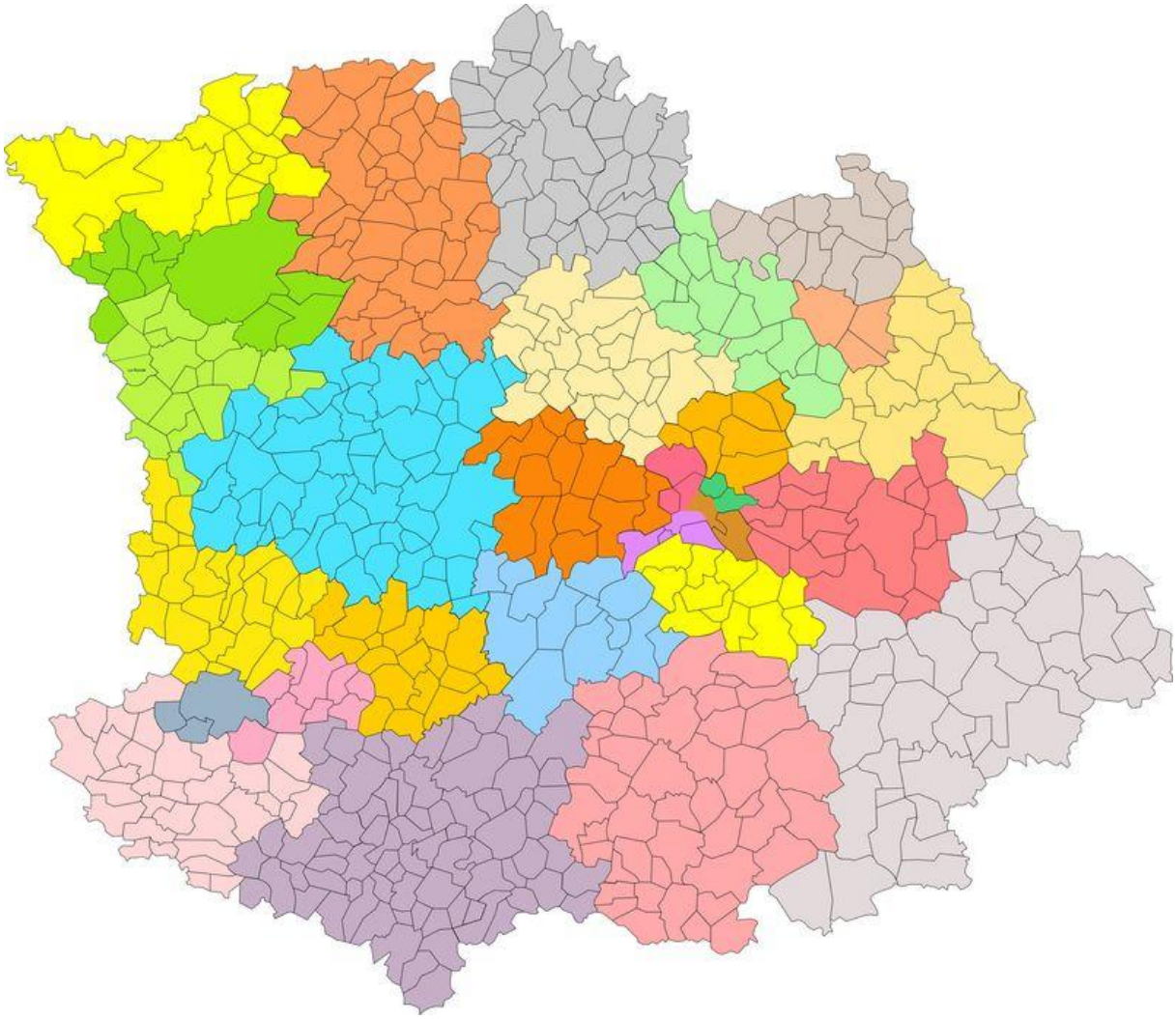

Des paroisses nouvelles dans le diocèse de Poitiers

Des paroisses nouvelles dans le diocèse de Poitiers

Dossier de presse

Sommaire

Communiqué de synthèse

Fiche 1 – Les nouvelles paroisses : processus de réflexion et de consultation

Fiche 2 – Une nouvelle carte des paroisses (été 2014)

Fiche 3 – Le décret d'érection des nouvelles paroisses

Fiche 4 – Les nominations des prêtres

Fiche 5 – Contacts presse.

Communiqué de synthèse

Des paroisses nouvelles dans le diocèse de Poitiers

Le diocèse de Poitiers publie une nouvelle carte des paroisses cet été 2014. Ces paroisses nouvelles – au nombre de 28 – sont érigées par un décret de l'archevêque, Mgr Pascal Wintzer dans la revue du diocèse *Eglise en Poitou* (4 juillet 2014). Les anciennes paroisses canoniques sont supprimées. Ce même décret publie officiellement les noms des curés ainsi que les noms des prêtres coopérateurs et auxiliaires.

Ces décisions sont prises au terme d'un long processus de réflexion et de consultation. Pour déterminer ses choix actuels, le diocèse de Poitiers a tenu compte de l'enseignement du concile Vatican II, du nouveau Code de droit canonique (1983) ainsi que des Actes synodaux diocésains promulgués en 1993 et en 2003. Il a tenu compte également des nombreuses transformations sociales, économiques et culturelles qui se sont produites depuis cinquante ans. Le diocèse choisit d'alléger son dispositif pastoral et d'encourager les relations à l'échelle des paroisses nouvelles, en s'appuyant sur les communautés chrétiennes locales, les mouvements d'Eglise et les services diocésains. La paroisse est appelée à devenir « *une communauté de communautés* » selon l'expression du pape François.

Contact presse : *SEDICOM – service diocésain de la Communication*
Marc Taillebois - 06 75 27 50 96 - communication@poitiers-catholique.fr

Fiche 1 – Les paroisses nouvelles : processus de réflexion et de consultation

Les paroisses, une longue histoire

L'image de la paroisse est fortement ancrée dans la mémoire collective. Au Moyen Age, la paroisse catholique était définie par un territoire, un clocher et un curé. Cette pratique a évolué. Depuis 1986, le diocèse de Poitiers a vu ses 604 paroisses s'organiser dans le cadre d'un regroupement appelé « secteur pastoral ». Jusqu'à ce jour, il existe 75 secteurs pastoraux dans la Vienne et les Deux-Sèvres. A la suite des synodes diocésains (1993 et 2003), une réflexion en vue des paroisses nouvelles a été engagée. Elle a cherché à conjoindre l'annonce de l'Evangile et l'organisation territoriale, en tenant compte de l'évolution des modes de vie et de la mission confiée aux communautés chrétiennes locales.

Un processus de consultation

A la suite de la première lettre pastorale de Mgr Pascal Wintzer (septembre 2013), un processus de consultation a été engagé auprès des prêtres, des équipes pastorales et des communautés chrétiennes. Les décisions de l'archevêque sont prises au terme de ce long processus de réflexion et de consultation. La dernière étape demandait de recueillir l'avis du Conseil presbytéral, ce qui vient d'être fait.

Pour déterminer ses choix actuels, le diocèse de Poitiers a tenu compte de la pensée du concile Vatican II, du nouveau Code de droit canonique (1983) ainsi que des Actes synodaux diocésains (1993 et 2003). Il a tenu compte également des nombreuses transformations sociales, économiques et culturelles qui se sont produites depuis cinquante ans. Les moyens de communications se sont amplement développés. Ils offrent des possibilités nouvelles de collaborations. Au moment où les collectivités locales se dotent elle-même d'une organisation nouvelle, le diocèse choisit d'alléger son dispositif pastoral et d'encourager les relations à l'échelle des nouvelles paroisses, en s'appuyant sur les communautés chrétiennes locales, les mouvements d'Eglise et les services diocésains. La paroisse nouvelle est appelée à devenir *« une communauté de communautés »* selon l'expression du pape François.

Décret et mise en application

Dans la revue officielle du diocèse de Poitiers, *Eglise en Poitou*, l'archevêque publie à la date du 4 juillet 2014 un décret pour ériger les paroisses nouvelles et abroger l'existence des anciennes. La mise en œuvre de ce décret se fera à partir du 2 septembre 2014.

Contact presse : *SEDICOM – service diocésain de la Communication*
Marc Taillebois - 06 75 27 50 96 - communication@poitiers-catholique.fr

Des paroisses nouvelles dans le diocèse de Poitiers

Fiche 2 – Une nouvelle carte des paroisses pour l'été 2014

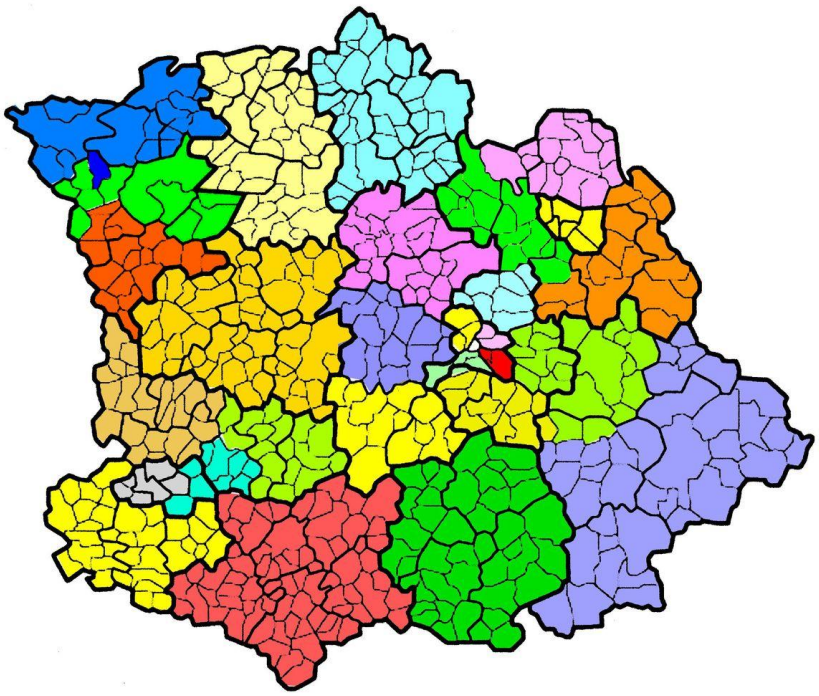

Le diocèse de Poitiers publie une nouvelle carte des paroisses. Ces paroisses nouvelles – au nombre de 28 – sont érigées par décret de l'archevêque et publiées dans la revue du diocèse *Eglise en Poitou* le 4 juillet prochain. Les anciennes paroisses sont supprimées. A cette même date, les noms des curés sont publiés officiellement ainsi que les noms des prêtres coopérateurs ou auxiliaires.

Quelques définitions :

Curé : prêtre exerçant la charge pastorale d'une paroisse.

Prêtre coopérateur : Prêtre qui apporte sa collaboration dans la paroisse. Il est membre de l'équipe pastorale.

Prêtre auxiliaire : Prêtre qui apporte une aide ponctuelle à la vie paroissiale en fonction de son âge, de sa santé ou de sa disponibilité.

Contact presse : *SEDICOM – service diocésain de la Communication*
Marc Taillebois - 06 75 27 50 96 - communication@poitiers-catholique.fr

Fiche 3 – Le décret d'érection des nouvelles paroisses

Moi, Pascal WINTZER
Par la grâce de Dieu ministre et serviteur de la Parole,
en communion avec le Siège Apostolique,
envoyé comme archevêque métropolitain de Poitiers

L'Esprit Saint étant invoqué,

Je décide et décrète, conformément aux canons 515 et suivants, que des paroisses nouvelles sont érigées dans le diocèse de Poitiers.

La paroisse de la Trinité de Poitiers est érigée.

La paroisse Sainte-Agnès de Poitiers est érigée.

La paroisse Saint-Jacques des Hauts-de-Poitiers est érigée.

La paroisse Bienheureuse-Marie-Louise de Poitiers est érigée.

La paroisse Saint-Jean XXIII Poitiers-Nord est érigée.

La paroisse Saint-Martin en Poitou est érigée.

La paroisse Saint-Pierre II en Chauvinois est érigée.

La paroisse Sainte-Radegonde en Poitou est érigée.

La paroisse Sainte-Clotilde en Poitou est érigée.

La paroisse Saint-Florence en Poitou est érigée.

La paroisse Saint-Roch de Châtellerault est érigée.

La paroisse Saint-Damien en Châtelleraudais est érigée.

La paroisse Sainte-Thérèse de l'enfant Jésus en Châtelleraudais est érigée.

La paroisse Saint-André-Hubert Fournet en Châtelleraudais est érigée.

La paroisse Saint-Jean-Charles Cornay en Loudunais est érigée.

La paroisse Sainte-Jeanne-Elisabeth en Montmorillonnais est érigée.

La paroisse Saint-Sauveur en Civraisien est érigée.

Des paroisses nouvelles dans le diocèse de Poitiers

La paroisse Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Niort est érigée.

La paroisse Saint-Jean-Baptiste en Niortais est érigée.

La paroisse Saint-Louis-Marie Grignion de Montfort en Niortais est érigée.

La paroisse Saint-Léger en Saint-Maixentais est érigée.

La paroisse Sainte-Sabine en Niortais est érigée.

La paroisse Saint-Junien en Mellois est érigée.

La paroisse Saint-Théophane Vénard en Thouarsais est érigée.

La paroisse Saint-Jean-Paul II en Bocage est érigée.

La paroisse Saint-Hilaire en Bocage est érigée.

La paroisse Saint-François-d'Assise en Bocage est érigée.

La paroisse Saint-Jacques en Gâtine est érigée.

Pour annoncer l'Evangile de Jésus-Christ, les paroisses ainsi constituées assurent la communion des communautés locales existant dans les communes précédemment nommées.

Dans chaque paroisse seront constitués une Equipe pastorale, un Conseil pastoral paroissial et un Conseil paroissial pour les affaires économiques, selon les règles en vigueur dans l'Eglise universelle et dans le diocèse de Poitiers.

Je décrète la suppression des réalités pastorales dénommées « Territoires » (cf. Actes synodaux *Serviteurs d'Evangile* n° 2228), de la charge de responsable de Territoire, des Conseils de mission de Territoires et des Equipes d'animation des Territoires tant au plan local que diocésain (cf. Actes synodaux *Serviteurs d'Evangile* n° 2229), étant donné la création des paroisses nouvelles. Cependant, il convient de travailler aux expressions et aux modalités des collaborations qui pourront se faire entre paroisses voisines.

Des paroisses nouvelles dans le diocèse de Poitiers

Paroisses du Diocèse de Poitiers

suivant le décret du 29 juin 2014.

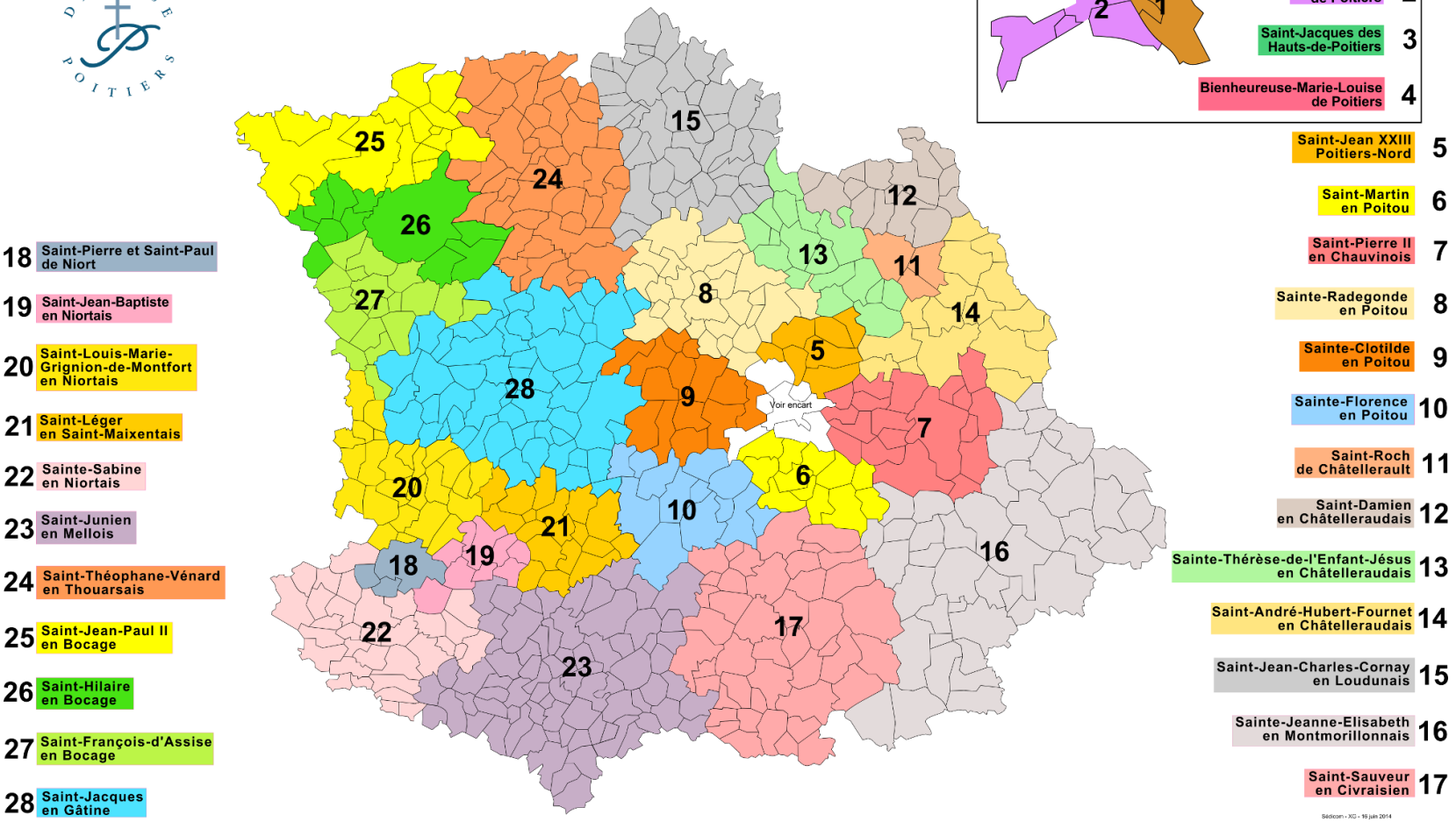

Fiche 4 - Les nominations des prêtres

Au service de la paroisse de la Trinité de Poitiers

Le Père Benoît de Mascarel, **modérateur** et le Père Yves-Marie Blanchard, **curés in solidum**,
Le Frère Jean-Didier Boudet op, avec l'accord de ses supérieurs, **coopérateur**
Le Père Julien Dupont, **coopérateur**
Le Père Jean Berthelot, le Père Philippe Decanter, le Père Gérard Blochat, le Père Ludovic Gault, le Père Patrice Gourrier, le Père Jacques Lefebvre, **auxiliaires**

Au service de la paroisse Sainte Agnès de Poitiers

Le Père Philippe Genty, **curé**
Le Père François de la Houplière, **coopérateur**
Le Père Gérard Gally, **auxiliaire**

Au service de la paroisse Saint-Jacques des Hauts-de-Poitiers

Le Père Charles Fazilleau, **curé**

Au service de la paroisse Bienheureuse Marie-Louise de Poitiers

Le Père François Pongo, avec l'accord de son évêque, **administrateur**
Le Père Albert Jadaud, **coopérateur**
Le Père Pierre Boinot, **auxiliaire**

Au service de la paroisse Saint Jean XXIII Poitiers-Nord

Le Père André Talbot, **curé**
Le Père Abel Bousseau, **coopérateur pour deux ans**
Le Père Jean-Pierre Jammet, le Père Marcel Rigommier, le Père Francis Vatel, **auxiliaires**

Au service de la paroisse Saint Martin en Poitou

Le Père Thierry de Mascarel, **curé**
Le Père Georges Bouchet, **auxiliaire**

Au service de la paroisse Saint-Pierre II en Chauvinois

Le Père Fabien Zlatev, **curé**
Le Père Jacques Gros, **coopérateur**
Le Père Joseph Crand, **auxiliaire**

Au service de la paroisse Sainte-Radegonde en Poitou

Le Père Frédéric Dacquet, **curé**
Le Père Jean-Marie Rasoamparany, avec l'accord de ses supérieurs, **coopérateur**

Au service de la paroisse Sainte-Clotilde en Poitou

Le Frère Manuel Maïcas op, avec l'accord de ses supérieurs, **curé**
Le Père André Petit, **coopérateur**

Des paroisses nouvelles dans le diocèse de Poitiers

Au service de la paroisse Saint-Florence en Poitou

Le Père Gérard Touraynne, **curé**
Le Père Rémi Rouillier, **coopérateur pour deux ans**

Au service de la paroisse Saint-Roch de Châtellerault

Père Jean-Luc Voillot, osb, **curé**
Le Père Marc Guitton, le Père Matthieu le Merrer, **coopérateurs**
Le Père Serge Duguet, **coopérateur pour deux ans**

Au service de la paroisse Saint-Damien en Châtelleraudais

Le Père Stéphane Boutet, **curé**
Le Père Francis Cantet, **auxiliaire**

Au service de la paroisse Sainte Thérèse de l'enfant Jésus en Châtelleraudais

Le Père Louis de Villoutreys, **curé**
Le Père Roger Etamé, avec l'accord de son évêque, **auxiliaire**

Au service de la paroisse Saint-André-Hubert Fournet en Châtelleraudais

Le Père Michel Chambragne, **curé**
Le Père Robert Limousin, **coopérateur pour un an**
Le Père Roger Etamé, avec l'accord de son évêque, **auxiliaire**

Au service de la paroisse Saint-Jean-Charles Cornay en Loudunais

Le Père Michel Moussiessi, avec l'accord de son évêque, **curé**
Le Père Amédée Jaofety, avec l'accord de son évêque, **coopérateur**
Le Père Pierre Guibert, **coopérateur pour deux ans**
Le Père Jean Bellion, le Père Jean Lemaire, **auxiliaires**

Au service de la paroisse Sainte-Jeanne-Elisabeth en Montmorillonnais

Le Père Fabrice Giret, **curé**
Le Père René Dissard, le Père Christophe Chagnon, **coopérateurs**
Le Père Jean Baille-Barrelle, le Père Jean Genet, le Père Henri Marché, le Père Loïc Paumier, **auxiliaires**

Au service de la paroisse Saint-Sauveur en Civraisien

Le Père Claude Moussolo, **curé**
Le Père Bernard Loy, le Père Allain Nauleau, **coopérateurs**
Le Père Joseph Guilbard, **coopérateur pour deux ans**
Le Père Pierre Audebrand, le Père Michel Desnoues, **auxiliaires**

Au service de la paroisse Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Niort

Le Père Bernard Châtaignier, **modérateur** et le Père Armel de Sagazan, **curés in solidum**
Le Père Jean-Marie Loiseau, **coopérateur**
Le Père Guy-Roger Makosso, avec l'accord de son évêque, **coopérateur**

Des paroisses nouvelles dans le diocèse de Poitiers

Au service de la paroisse Saint-Jean-Baptiste en Niortais

Le Père Jérôme de la Roulière, **curé**

Au service de la paroisse Saint Louis-Marie Grignion de Montfort en Niortais

Le Père Richard Muhindo, **administrateur**
Le Père Bernard Kamano, avec l'accord de son évêque, **coopérateur**
Le Père Patrick Barré, le Père Claude Noirault, **auxiliaires**

Au service de la paroisse Saint-Léger-en-Saint-Maixentais

Le Père Thierry Delumeau, **curé**

Au service de la paroisse Sainte-Sabine en Niortais

Le Père Auguste Sambou, avec l'accord de son évêque, **curé**
Le Père Claude Baratange, **coopérateur**

Au service de la paroisse Saint-Junien en Mellois

Le Père Jacques Bréchoire, **curé**
Le Père Gabriele Arcangelo Biagioni, **coopérateur**
Le Père Gérard Baron, **coopérateur pour deux ans**
Le Père André Boissinot, le Père Jean Laidin, le Père Tony Mitchell, **auxiliaires**

Au service de la paroisse Saint-Théophane Vénard en Thouarsais

Le Père Claudy Guéret, **curé**
Le Père Christian Métais, **coopérateur**
Le Père Régis David, le Père André Giret, le Père Elie Sachot, **auxiliaires**
Le Père Radoslaw Strabarawa, avec l'accord de son évêque, **auxiliaire**

Au service de la paroisse Saint-Jean-Paul II en Bocage

Le Père Ha Quang Minh Pierre Luc**, curé**
Le Père Guy Ioux, le Père Didier Vincendeau, **coopérateurs pour un an**
Le Père Jacques Charbonnier, le Père Roger Mouchard, le Père Maurice Reveau, **auxiliaires**

Au service de la paroisse Saint-Hilaire en Bocage

Le Père Jean-François Blot, **curé**
Le Père Bernard Sabiron, **coopérateur**
Le Père Paul Fonteneau, le Père Michel Fromenteau, le Père Benoît Krieg, **auxiliaires**

Au service de la paroisse Saint-François-d'Assise en Bocage

Père Georges Skotnicki, **curé**
Le Père Martin Boutin, le Père André Monneau, le Père Paul Pintaud, **auxiliaires**

Des paroisses nouvelles dans le diocèse de Poitiers

Paroisse Saint-Jacques en Gâtine

Le Père Gérard Mouchard, **curé**
Le Père Jacques Poidevineau, le Père Jean Richard, **coopérateurs**
Le Père Lucien Bouffandeau, le Père Claude Bujeau, le Père Michel Lozevis, **auxiliaires**

Fait à Poitiers, le 29 juin 2014, en la solennité des Apôtres Pierre et Paul
Ce décret entrera en vigueur le 2 septembre 2014,
en la fête des bienheureux Jean Goizet, Pierre Landry, Jean-Philippe Marchand,
prêtres de Niort et martyrs,

Père Jean-Pierre Jammet
Chancelier

+ Pascal Wintzer
Archevêque de Poitiers

Autres nominations

SERVICES ET MOUVEMENTS

Curie diocésaine
Le Père Ludovic Gault est nommé responsable adjoint des archives de catholicité.

Comité diocésain de la solidarité
Monsieur Pierre Duclos, diacre, et Madame Marie-Jeanne Duclos sont nommés coordinateurs.

Aumônerie des étudiants
Le Père Julien Dupont est nommé aumônier des étudiants de la ville de Poitiers.

Aumônerie de l'enseignement public
Poste vacant.

Aumônerie des hôpitaux et cliniques
Le Père Maurice Merceron est nommé à l'équipe d'aumônerie du Centre hospitalier de Niort.

Equipe diocésaine de l'Enfance et de la Jeunesse Inadaptée
Le Père Jacques Poidevineau est nommé aumônier de l'EDEJI.

Nouvelles attentes religieuses
Le Père Patrice Gourrier est chargé de créer un pôle de méditation et de propositions spirituelles.

Secours Catholique
Le Père Laurent Laflèche est prolongé d'un an comme aumônier diocésain.

Action Catholique Ouvrière
Le Père Paul Hérault est nommé aumônier diocésain.

Des paroisses nouvelles dans le diocèse de Poitiers

SANCTUAIRE DIOCESAIN

Le Père Henri Baudu est nommé conseiller spirituel auprès du sanctuaire diocésain de Pitié.

AUTRES SITUATIONS

Le Père Philippe Airaud est mis à la disposition du diocèse de Luçon qui le sollicite.

Le Père François Artarit, à sa demande, est autorisé à prendre une année sabbatique.
Le Père Jean-François Plantureux, à sa demande, est autorisé à prendre une année sabbatique. Il réside au presbytère de Couhé (paroisse Saint-Sauveur en Civraisien).

NOMINATION DE DIACRES

Monsieur Olivier de Fremond, diacre nouvellement ordonné, est nommé membre de l'équipe diocésaine du catéchuménat.

Monsieur Fred Numa, diacre nouvellement ordonné, est nommé au service de l'aumônerie des Antillo-Guyanais.

Des paroisses nouvelles dans le diocèse de Poitiers

Fiche 5 - Contacts Presse

Pour tous contacts avec le diocèse, demandes d'interviews, contactez le :

SEDICOM
Service diocésain de la Communication

Marc TAILLEBOIS, directeur
10 rue de la Trinité
86034 POITIERS CEDEX

Tél/Fax : 05 49 60 63 95
Portable : 06 75 27 50 96

Mél : communication@poitiers-catholique.fr

Site Internet du diocèse de Poitiers : www.poitiers-catholique.fr